

COMMUNE DE BOUHANS ET FEURG

Réunion du conseil municipal du 06 septembre 2017 à 20h30

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie sur convocation légale du 02/09/2017, sous la présidence de Claude DEMANGEON, Maire.

Compte rendu affiché le 06/09/2017

Membres présents : M. Claude DEMANGEON Maire, Mmes Corinne SCHMIT, Gisèle ROLLIN, , Bernadette SAUNOIS et Mrs Philippe MAGNY, Noël CORNN, Rémy ROBIC, Bernard BILLION,

Membres absents : Maria MAUSSIRE, Alexandre Hulin.

Pouvoirs : aucun

Secrétaire de séance : Corinne SCHMIT

Le Maire demande au conseil municipal de rajouter une délibération concernant l'intégration du VC 107 dit « Chemin d'Auvet » car la délibération n°4-20170616 n'est pas assez détaillée. Le conseil accepte de rajouter cette délibération.

ORDRE DU JOUR

- **Mise en réforme de biens : ordinateur et débroussailleuse**
- **Vote du rapport eau-assainissement 2016**
- **Cimetière reprise de tombes**
- **Bureau Information Jeunesse (Financement)**
- **Annulation et remplacement de la délibération du RIFSEEP**
- **Liste des affouagistes**
- **Affaires diverses**

Mise en réforme de biens :

Après étude de la liste transmise par la trésorerie, les biens suivants sont mis à la réforme :

Ordinateur de 2008 d'une valeur de 1 068.59 € (compte 2183)

1 débroussailleuse d'une valeur de 547.29 € (compte 21578)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à la réforme des biens cités ci-dessus.

Vote du rapport eau-assainissement 2016 :

Le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal, du rapport annuel 2016 concernant l'eau et l'assainissement pour la SAUR qui a été adopté par les conseillers communautaires lors de la dernière réunion. Ce rapport transmis par voie dématérialisée aux conseillers est approuvé à l'unanimité.

Cimetière reprise des tombes :

Le Maire informe le conseil municipal que la procédure de reprise des sépultures en état d'abandon est arrivée à son terme fin 2016. Une nouvelle visite sur les lieux le 10 janvier 2017 a permis de recenser 4 tombes au cimetière de BOUHANS en état d'abandon. Le conseil municipal délibère pour la reprise de ces tombes et donne pouvoir au Maire effectuer la publicité légale nécessaire à cette reprise.

Bureau information jeunesse (BIJ):

Le Maire explique que le BIJ était financé par le conseil départemental et la ville de Gray jusqu'à fin 2016. La commune de Gray ne finance plus que proportionnellement au nombre de ses habitants et le conseil départemental souhaite que les communes participent. Vu l'évolution de l'outil informatique, ce bureau est-il encore nécessaire ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas participer au financement du BIJ.

Annulation et remplacement de la délibération du RIFSEEP :

Le conseil municipal prend connaissance du courrier en recommandé envoyé par la préfecture au sujet du régime indemnitaire. Lors de la délibération du 12 avril 2017 concernant le RIFSEEP, le conseil municipal a délibéré sur l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) mais pas sur le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) comme conseillé par le Centre de Gestion. La date de mise en œuvre étant erronée et l'instauration du CIA à compléter, la délibération 7-20170412 du 12 avril 2017 est annulée et remplacée par cette nouvelle délibération. Ce régime sera mis en place début 2018 dès que les arrêtés ministériels relatifs au cadre d'emploi des adjoints techniques auront été publiés.

Liste provisoire des affouagistes :

Le Maire présente la liste des affouagistes pour 2017 / 2018, le conseil municipal est d'accord pour cette liste qui sera affichée sur le panneau de la mairie en attente d'adoption au prochain conseil.

Intégration du VC 107 (annule et remplace la délibération n°4 du 16/06/2017)

La préfecture demande de refaire la délibération d'intégration du VC 107 avec plus de précision. Le Maire avait informé le conseil que le VC 107 dit « chemin d'Auvert », d'une longueur de 725 m, manquait dans le tableau de classement des voiries communales utilisé pour le calcul de la DGF. Afin de l'intégrer aux 10 487 mètres linéaires total existant actuellement, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'intégrer ce VC 107 et accepte le nouveau total de 11212 mètres linéaires.

Affaires diverses :

Le lavoir : Le chantier international jeune s'est terminé le 29 août autour d'un repas convivial et d'un spectacle (poésie et chansons). Le coût total pour la commune est de 6874 € comprenant des subventions à hauteur de 1860 € (Inscriptions, Jeunesse et Sports, Conseil Départemental)

Plus personne ne demande la parole, la séance est levée à 21h20